

30 MAI 2022



Question écrite

Réactivation du projet de Charte pour la qualité de la vie nocturne en Ville de Delémont

Dans le Quotidien Jurassien du mardi 10 mai 2022, le Maire Damien Chappuis lançait un cri d'alarme face aux actes d'incivilités augmentant de manière exponentielle, ainsi qu'au sentiment d'insécurité grandissant. Se déclarant « démuni », Monsieur le Maire annonçait au journaliste vouloir lancer un imposant plan d'actions, soumis à ses collègues du Conseil communal.

Cet article a semble-t-il été réalisé à la suite d'une rencontre avec une délégation de l'Association de la vieille ville (AVV), regroupant principalement des riverain·es, afin de faire le point de la situation à propos de plusieurs thématiques récurrentes :

- Caméras de surveillance du trafic routier disposées devant le home de la Promenade et devant l'Hôtel du Parlement ;
- Augmentation de la présence policière ;
- Agents de sécurité engagés pour surveiller le parc urbain, situé derrière l'école de commerce ;
- Rodéos routiers en augmentation ;
- Parking de l'Etang ;
- Heure de fermeture des terrasses.

A propos de ce dernier point en particulier, il apparaît qu'en 2014 déjà, le Conseil communal de l'époque avait validé le principe de la mise en place d'une Charte pour la qualité de la vie nocturne en Ville de Delémont, ayant pour but de concilier la vie nocturne et la qualité de vie des habitant·es, en proposant des engagements que chacune des parties - restaurateur·trices, habitant·es et Conseil communal - s'engageait à respecter. Un projet de Charte avait alors été transmis aux différent·es acteur·trices concerné·es, pour remarques, compléments ou corrections. Une entrée en vigueur était alors envisagée à l'été 2014.

A la lecture de ce projet de Charte, nous ne pouvons que constater que l'ensemble des points abordés et des solutions proposées sont toujours et plus que jamais d'actualité :

- Respect des règlements en vigueur ;
- Respect de la tranquillité des riverain·es ;
- Gestion rigoureuse et responsable de tous les établissements ;
- Comportement citoyen des client·es ;
- Participation active à l'amélioration de l'environnement ;

- Concertation permanente entre les professionnel·les, les riverain·es, les élu·s locaux·les, les associations et les administrations concernées ;
- Le développement de l'offre culturelle.

Les restaurateur·trices et acteur·trices de la vie nocturne s'engageaient au travers de la signature de la Charte à :

- Prévenir les conduites à risques, notamment par la lutte contre la consommation excessive d'alcool ;
- Prévenir les troubles à la tranquillité publique ;
- Respecter l'environnement urbain.

Et la Commune de Delémont à :

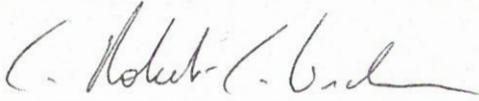
- Veiller au respect de la Charte pour la qualité de la vie nocturne et d'autres réglementations en vigueur ;
- Informer, communiquer et valoriser la Charte ;
- Jouer au besoin un rôle de médiateur ou de conseils entre les riverain·es et les restaurateur·trices.

La Commission Vieille Ville devait être chargée de veiller à l'application, au suivi et à l'évaluation de la Charte, et la ville de Delémont d'en coordonner la mise en œuvre.

Au vu des éléments susmentionnés et de la situation qui se dégrade, nous prions le Conseil communal de bien vouloir répondre aux éléments suivants :

- **Pour quelle(s) raison(s) ce projet de Charte n'a-t-il jamais abouti ?**
- **Le Conseil communal n'estime-t-il pas qu'il est temps de réactiver, actualiser selon les normes actuelles, notamment environnementales, et mettre rapidement en application cette Charte pour la qualité de la vie nocturne ?**

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.


Pour l'Alternative de Gauche,
Céline Robert-Charrue Linder


P. Hues



